



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 18 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2544 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 18 septembre 2020 au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». La résolution 2544 (2020) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 17 septembre 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/910 (annexe I et pièce jointe) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI) ;

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I

Lettre datée du 17 Septembre 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

[Original : anglais et français]

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationale ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/910) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 10 heures le jeudi 17 septembre 2020 et expirera à 10 heures le vendredi 18 septembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans la matinée du vendredi 18 septembre 2020.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Abdou **Abarry**



Conseil de sécurité

Provisoire
16 septembre 2020
Français
Original : anglais

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 1265 (1999), 1325 (2000), 1368 (2001), 1373 (2001), 1624 (2005), 1894 (2009), 2106 (2013), 2150 (2014), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015), 2242 (2015), 2249 (2015), 2253 (2015), 2322 (2016), 2331 (2016), 2341 (2017), 2347 (2017), 2354 (2017), 2367 (2017), 2368 (2017), 2370 (2017) et 2490 (2019) et les déclarations de sa présidence sur la question,

Réaffirmant son respect pour la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de l'Iraq, conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant la menace mondiale que représente pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), par ses actes de terrorisme, son idéologie extrémiste violente, les attaques flagrantes, systématiques et généralisées qu'il continue de mener contre des civils, ses violations du droit international humanitaire et ses atteintes aux droits humains en particulier celles commises contre des femmes et des enfants, y compris pour des motifs religieux et ethniques, et son recrutement de combattants terroristes étrangers dont il assure la formation et qui font peser une menace sur toutes les régions et tous les États Membres,

Condamnant les actes de violence dont se rend coupable l'EIIL (Daech), en commettant notamment des meurtres, des enlèvements, des prises d'otages, des attentats-suicides à la bombe, et en se livrant à la réduction en esclavage, à la vente ou à d'autres pratiques aux fins du mariage forcé, à la traite des êtres humains, au viol, à l'esclavage sexuel et à d'autres formes de violence sexuelle, à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants, à des attaques visant des infrastructures essentielles, ainsi qu'à la destruction du patrimoine culturel, y compris les sites archéologiques, et au trafic de biens culturels,

Conscient que la commission de tels actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide, fait partie intégrante de l'idéologie et des objectifs stratégiques de l'EIIL (Daech) et est utilisée par l'EIIL (Daech) comme une tactique terroriste, et qu'amener à répondre de leurs actes les membres de l'EIIL (Daech), en particulier ceux qui portent la responsabilité la plus lourde, notamment ceux qui dirigent les opérations, qui peuvent inclure

des chefs régionaux ou chefs de rang intermédiaire, et ceux qui commandent et commettent des crimes, contribuera à exposer la situation et pourrait faciliter la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui peut mener au terrorisme, notamment en endiguant le financement du groupe terroriste EIIL (Daech) et l'afflux ininterrompu de recrues venues du monde entier dans ses rangs,

Saluant les efforts considérables que déploie le Gouvernement iraquien pour vaincre l'EIIL (Daech), et rappelant la lettre que celui-ci lui a adressée, ainsi qu'au Secrétaire général, le 9 août 2017, dans laquelle il demandait l'aide de la communauté internationale pour s'assurer que les membres de l'EIIL (Daech) répondent des crimes qu'ils avaient commis en Iraq, y compris lorsque ces crimes étaient susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité (S/2017/710),

1. *Réaffirme* sa résolution 2379 (2017), par laquelle a été créée l'Équipe d'enquêteurs, dirigée par un Conseiller spécial, et rappelle le mandat qu'il a approuvé (S/2018/119) ;

2. *Prend note* de la demande formulée par le Gouvernement iraquien dans sa lettre datée du 16 septembre 2020 (S/2020/909) et *décide* de proroger jusqu'au 18 septembre 2021 le mandat du Conseiller spécial et de l'Équipe, toute nouvelle prorogation devant être décidée à la demande du Gouvernement iraquien ou de tout autre gouvernement qui prierait l'Équipe de recueillir des éléments de preuve concernant des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par l'EIIL (Daech) sur son territoire, conformément à sa résolution 2379 (2017) ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'harmoniser le mandat du Conseiller spécial avec les dispositions du présent mandat et de renouveler le mandat du Conseiller spécial jusqu'au 18 septembre 2021 ;

4. *Prie* le Conseiller spécial de continuer à lui présenter tous les 180 jours un rapport sur les activités de l'Équipe ;

5. *Décide* de rester saisi de la question.

Annexe II**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 17 septembre 2020, relative au projet de résolution portant sur l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2020/910).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Kridelka**

Annexe III

Lettre datée du 17 septembre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2020/910 déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et portant sur le renouvellement du mandat de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**

Annexe IV**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à votre la lettre datée du 17 septembre 2020, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2020/910, déposé au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Sur instruction de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution portant la cote S/2020/910, relatif à la prorogation du mandat de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Sven Jürgenson**

Annexe VI**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 17 septembre 2020, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », mis en bleu sous la cote S/2020/910.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 17 septembre 2020, du Président du Conseil de sécurité, par laquelle il engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », et publié sous la cote S/2020/910, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Christoph Heusgen

Annexe VIII**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 17 septembre 2020, du Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/910 portant sur la prorogation du mandat de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 17 septembre 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/910, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe X**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 17 septembre 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2020/910 portant sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/910, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la prorogation du mandat de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à votre lettre datée du 17 septembre 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, publié sous la cote S/2020/910.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 17 septembre 2020, du Représentant permanent du Niger, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », publié sous la cote S/2020/910, je vous informe que la Tunisie vote pour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV**Lettre datée du 18 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 17 septembre 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2020/910, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/910, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI**Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 17 septembre 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/910, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Dang Dinh Quy**
